



LA LILLOISE IMMOBILIERE

SARL au capital de 8000,00 € - RCS LILLE 448190330

Siège social : 6, 8 Rue Poincaré 59160 CAPINGHEM

Tél : 03.20.10.83.83 - E-mail : lomme@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 15/10/2014

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 75.000€	6250 €	7.500€
De 75001€ à 89.999 €	7.50%	9.00 %
De 90.000 à 104.999 €	7.33%	8.80%
De 105.000 à 119.999€	7.00%	8.40%
De 120.000 à 134.999€	6.75%	8.10%
De 135.000 à 149.999€	6.50%	7.80%
De 150.000 à 164.999€	6.00%	7.20%
De 165.000 à 1.000.000€	5.42%	6.50%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR7044819033000010 – Titre professionnel : Agent immobilier –
Carte professionnelle n°1311T délivrée par la préfecture de LILLE– Activité : Transaction - Garantie
financière Transaction : 110.000€, CEGI 128 Rue La Boétie , 75008 PARIS-
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



LA LILLOISE IMMOBILIERE

SARL au capital de 8000,00 € - RCS LILLE 448190330

Siège social : 6,8 Rue Poincaré 59160 CAPINGHEM

Tél : 03.20.10.83.83 - E-mail : lomme@laforet.com

Locations – Barème à compter du 15/10/2014

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
ZONE TENDUE : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur.
AUTRES ZONES : 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 5% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels :

16.66% HT du loyer annuel, soit 20.00% TTC à la charge du preneur.

Commerciaux :

16.66% HT du loyer annuel, soit 20.00% TTC à la charge du preneur.

N° TVA intra-communautaire : FR7044819033000010 – Titre professionnel : Agent immobilier –
Carte professionnelle n°1311T délivrée par la préfecture de LILLE– Activité : Transaction - Garantie
financière Transaction : 110.000€, CEGI 128 Rue La Boétie , 75008 PARIS-
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



LA LILLOISE IMMOBILIERE

SARL au capital de 8000,00 € - RCS LILLE 448190330

Siège social : 6 ,8 Rue Poincaré 59160 CAPINGHEM

Tél : 03.20.10.83.83 - E-mail : lomme@laforet.com

Ventes – Barème à compter du JJ mois AAAA

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 75.000€	6250 €	7.500€
De 75001€ à 89.999 €	7.50%	9.00 %
De 90.000 à 104.999 €	7.33%	8.80%
De 105.000 à 119.999€	7.00%	8.40%
De 120.000 à 134.999€	6.75%	8.10%
De 135.000 à 149.999€	6.50%	7.80%
De 150.000 à 164.999€	6.00%	7.20%
De 165.000 à 1.000.000€	5.42%	6.50%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

*Cas particulier

➔ honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



LA LILLOISE IMMOBILIERE
SARL au capital de 8000,00 € - RCS LILLE 448190330
Siège social : 6, 8 Rue Poincaré 59160 CAPINGHEM
Tél : 03.20.10.83.83 - E-mail : lomme@laforet.com

Locations – Barème à compter du 15/10/2014

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
ZONE TENDUE : 10 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur.
AUTRES ZONES : 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 5% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels :

16.66% HT du loyer annuel, soit 20.00% TTC à la charge du preneur.

Commerciaux :

16.66% HT du loyer annuel, soit 20.00% TTC à la charge du preneur.